

sant entendre que le Conseil de recherches se trouvera en mesure d'établir des sociétés de la Couronne sans consulter le ministre.

M. GREEN: J'ai dit "subordonnement à l'autorisation du gouverneur en conseil".

M. NICHOLSON: Je n'ai pas entendu l'honorable député faire mention du gouverneur en conseil. Il est prévu que "le Conseil peut, avec l'approbation du gouverneur en conseil", et ainsi de suite. Cette disposition mérite d'être signalée. Elle signifie que le Conseil de recherches ne peut établir une nouvelle société ou assumer la gestion d'une société sans en avoir préalablement obtenu l'autorisation des représentants élus du peuple.

M. FRASER: Uniquement l'autorisation du gouverneur en conseil.

M. NICHOLSON: Nous avons notre mot à dire sur ce point. Nous aurons de temps à autre l'occasion de dire si les mesures prises sont conformes à l'intérêt public ou non. Je ne vois pas pourquoi le Conseil national de recherches n'établirait pas de sociétés de la Couronne en vue de la fabrication de certains produits destinés à la population.

Je rappellerai à la Chambre que lors de la découverte de l'insuline, on offrit de verser plus d'un million de dollars à sir Frederick Banting pourvu qu'il mît sa découverte à la disposition de l'industrie privée. Comme c'était un savant doublé d'un grand philanthrope, cette offre ne l'intéressa pas. Heureusement pour ceux qui souffrent du diabète, l'insuline a été mise à leur disposition sans qu'ils eussent à payer tribut à une société privée.

Une des récentes contributions au Conseil national de recherches a consisté en la découverte du glycol, qui s'est révélé très efficace comme anti-gel d'automobile. Je crois savoir que cette découverte a été cédée au syndicat du blé de la Saskatchewan, qui l'utilisera dans l'intérêt public. Je crois que le Conseil national de recherches aurait pu, à bon droit, décider que cet anti-gel, qui avait coûté au public de fortes sommes, serait vendu à la population du pays au plus bas prix possible et que tous les bénéfices de sa fabrication seraient versés au trésor public plutôt que dans les coffres de l'Imperial Oil ou des quelques cartels dont l'honorable député a parlé. Cela n'eût pas été une innovation. Il y a quelques années, en Saskatchewan, alors que l'encéphalite causait de lourdes pertes au cultivateur, l'Université de l'Alberta entreprit la fabrication et la vente du sérum Schick avec lequel on pouvait combattre efficacement cette maladie. Autrement, les cultivateurs auraient payé ce médicament beaucoup plus cher et auraient per-

du un plus grand nombre de leurs animaux, d'où un surcroît de charges pour les contribuables de la province. Je ne vois pas pourquoi les grandes découvertes effectuées de temps à autre par les savants de notre Conseil de recherches dans les domaines jusqu'ici inconnus ne seraient pas mises au service de la population et exploitées par elle. Il est vrai que le Conseil possède déjà quelque expérience dans ce domaine mais aucune raison valable n'empêche cet organisme, qui a fait de l'excellent travail durant la guerre, d'étendre son champ d'action et de s'assurer un revenu additionnel qui justifiera d'avantage son existence.

On ne s'attend guère que notre groupe se joigne aux conservateurs-progressistes pour protester contre l'article 9 qui autorise le Conseil à constituer des compagnies de l'Etat ou à assumer l'administration de celles qui existent déjà. On a été à même de constater durant la guerre que l'initiative privée est incapable d'entreprendre toutes les recherches nécessaires. Comme le Conseil a étendu ses travaux à une multitude de domaines, je ne vois pas pourquoi on ne ferait pas profiter la population du résultat de ses expériences.

En présentant la résolution, le ministre formulait les remarques suivantes, qu'on relève à la page 1982 du hansard:

Il devrait y avoir un roulement constant. Autrement dit, on devrait passer des universités au service de l'Etat, puis retourner aux universités. On devrait passer d'un service de recherches à un autre, c'est-à-dire poursuivre successivement des recherches dans divers domaines. Les hommes de science devraient passer des services de l'Etat à l'entreprise privée et *vice versa*.

Je mettais alors en doute l'à-propos de pareille politique appliquée à un organisme comme le Conseil de recherches. Il est compréhensible que certains des jeunes employés veuillent passer quelques années dans l'Ouest, dans les Provinces maritimes, ou dans les régions neuves, à étudier divers problèmes, mais la solution de maints problèmes de recherche est le travail de toute une vie; c'est pourquoi, une politique comme celle que propose le ministre doit être appliquée fort prudemment. J'ai essayé de démontrer l'autre jour que ces employés ne devraient pas quitter le Conseil de recherches parce qu'ils peuvent obtenir ailleurs des traitements plus intéressants. Lorsque nous avons étudié les crédits de l'Agriculture, j'ai comparé les traitements que touchent les hommes de science du ministère de l'Agriculture à ceux qui sont attachés à des emplois du même genre aux Etats-Unis et en Grande-Bretagne. D'après les renseignements que j'ai fournis alors, presque tous les spécialistes agricoles, au Canada, reçoivent une rémunération beaucoup moins